

62 - 20/09/2023 REVALORISATION DU MEMORIAL D'ARGELES-SUR-MER (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 62
--	---	-------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Revalorisation du Mémorial d'Argelès-sur-Mer.

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché public passé en procédure adaptée ouverte pour la "revalorisation du Mémorial d'Argelès-sur-Mer", il a été retenu l'entreprise "TERRITOIRES EN CULTURES" (66 400 CERET). Le montant total est de 49 260,00 T.T.C. Le marché est conclu pour une durée d'exécution de 7 mois.
--------------------	--

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 20/09/2023.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 22/09/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



Le Maire,



Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/09/2023

Application agréée F.legitime.com

98_RU-006-21600000-20230920-0EC62_23092

